



**DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 Février 2024

L'an 2024, le 29 Février à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 22 Février 2024, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 8 Absents : 1 Excusé : 1

Nom des membres ayant participé au vote : C.BEQUINOT – JC.CUGNET – C.FORT –
MA.HUMBERT – X.HUSSON – C.LAPERSONNE – G.LHEUREUX – MC.REMY

Absent : C.DROMARD

Excusé : M.ZIMMERLIN, pouvoir à MA.HUMBERT

Secrétaire de séance : MA.HUMBERT

11-24

Délégation de compétence d'admission en non-valeur au Maire pour les créances de faible montant

Vu l'article 173 e la loi du 21 Février 2022,

Vu le décret N°2023-523 du 29 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Délègue au Maire la compétence d'admission en non-valeur des créances d'un montant inférieur à 100€.

Chaque année, le Maire rendra compte au conseil municipal, d'un état listant les créances admises en non-valeur assorties du motif de non admission.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Fait le 29 Février 2024

Le Maire
Marie-Claude REMY

Transmis en Sous Préfecture le Lundi 4 Mars 2024
Affiché en Mairie le Lundi 4 Mars 2024

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le



ID : 051-215103656-20240229-11_24-DE